

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 24 février 2020

Nombre de conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	18

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 24 FEVRIER, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Christian PORTET, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre - BALARD René - CASENAVE Daniel - DAGAS Valérie - ECHENNE Thierry - FAU Ghislaine - FERRE Laurent – GUIBERT François - GUICHOU Jean-Christophe - MAGNERES Anne-Marie - MARTY Pierre – MOULIN François - MUNOZ Robert - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie - PIERRON Hermine - ROUANNE Fabienne

Excusés :

Absents : BIANCOTTO Benoît

Monsieur François GUIBERT a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant l'examen des diverses affaires à l'ordre du jour, M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 27 janvier. Le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Informations au Conseil Municipal

- Projet des EHPAD : l'EHPAD des Roses, en lien avec l'EHPAD des Acacias de Nailloux et l'Association Alliances Sages Adages, va déposer une candidature pour un appel à projet, lancé par l'ASR et le Conseil Départemental, de développement de places d'accueil de jour pour les personnes de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée. Ce dispositif permettrait de soulager les aidants, de prévenir l'isolement et l'épuisement et de renforcer la relation aidant aidé.
Le Conseil Municipal propose de rédiger un courrier de soutien à cette candidature.
- TDL : suite à un échange de TDL avec la Préfecture, la procédure de modification de la compétence culture est suspendue
- Rencontre avec l'association Place des Chats : l'association a vocation à stériliser et identifier les chats libres avant leur remise sur site. Dans ce cadre, une convention a été signée entre la Mairie et l'association pour l'année 2019. De la même façon, la Mairie s'est engagée avec l'association 30 millions d'Amis afin de financer une partie de ces opérations. Pour 2019, l'association Place des Chats a ainsi stérilisé et identifié 50 chats. Cependant les frais engendrés par les transports, le gardiennage, la nourriture représente pour l'association des frais dépassant largement la subvention allouée par la commune pour 2019. L'Association demande donc, avant de s'engager pour 2020, une dotation lui permettant de rentrer dans ses frais.
En préalable à la discussion concernant le fonctionnement 2020, la mairie demande à l'association de s'inscrire dans la même démarche que les autres : réaliser une AG avec l'ensemble de ses membres, et

présenter le bilan chiffré de l'année 2019. Il sera ensuite discuté des modalités financières et de la participation de la mairie.

En parallèle, la Mairie a d'ores et déjà affirmé auprès de 30 Millions d'Amis sa volonté de s'engager de nouveau dans la stérilisation et l'identification des populations félines errante de son territoire.

- Organisation des bureaux de vote pour les élections du 15 mars 2020
- Présentation du projet de Compte Administratif 2019

Devis signés dans le cadre de la délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2014-04-06 du 15 avril 2014 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de ces délégations, le Conseil Municipal prend acte :

- CHARTIER, fleurissement printemps : 1 325.94 €
- Gazons de France, terreau : 161.70 €
- Gazons de France, analyse terrain : 217.20€
- Fiducial, fourniture administratives : 107.58 €
- Pitney Bowes, encre pour machine à affranchir : 200.40€
- Tollens, peinture marquage au sol : 186.02 €
- Laboratoire départemental, analyses à la cantine 2020 : 392 €

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2020-02-01 : Avenant à la convention de mission de Maîtrise d'œuvre dans la cadre de l'opération de réhabilitation de la bibliothèque municipale

Lors de sa séance du 15 octobre 2018, l'Agence COLLART a été sélectionnée pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la bibliothèque.

Une convention a été signée, et le forfait de rémunération déterminé en fonction du coût des travaux, estimé par le CAUE, soit 21 328.00 € HT. Un avenant signé le 07 février 2019 pour des travaux supplémentaires avait modifié ce montant à 22 320.00 € HT.

Il était prévu que le forfait de rémunération du maître d'œuvre serait modifié par avenant si le coût prévisionnel des travaux, déterminé par les phases APS et APD, s'avérait plus élevé.

En conséquence, il est proposé de prendre un avenant à cette convention de maîtrise d'œuvre afin de modifier le montant du forfait de rémunération.

- Coût estimé par le CAUE 190 000.00 € HT
- Forfait de rémunération 22 320.00 € HT
- Coût estimé après phase APD 330 430.10 € HT
- Nouveau forfait de rémunération 36 347.30 € HT

Le Conseil, à l'unanimité approuver la signature d'un avenant à la convention avec l'Agence Collart pour un nouveau montant de rémunération de 36 347.30 € HT.

Dél. 2020-02-02 : Partage du commun de Gillis

Lors de sa séance du 28 août 2017, le Conseil Municipal a validé le démarrage de la procédure de rétrocession du "commun de Gillis" aux propriétaires riverains intéressés.

Un plan de division a été établi par VALORIS Géomètre expert, 61 route de Toulouse à Auterive.

Suite aux réunions de concertation organisées, les riverains ont opté pour un partage, suivant le plan joint à la présente délibération.

Parcelle d'origine	Désignation provisoire	Superficie	Acquéreur
BL 142	Partie A	2 125 m ²	Consorts DELBOY
BL 142	Partie B	1 085 m ²	Indivision COURRIERE/ VALENTIN
BL 142	Partie C	410 m ²	M. CAZALS
BL 142	Partie D	215 m ²	M. et Mme VERDY
BL 142	Partie E	84 m ²	Indivision CASSOU
BL 142	Partie F	1 575 m ²	Domaine Public
BL 142	Partie G	51 m ²	Domaine Public
BL 142	Partie H	34 m ²	Indivision CASSOU
BL 142	Partie I	410 m ²	Consorts PEDOUSSAUT

Les frais de géomètre seront répartis entre les différents acquéreurs de la manière suivante :

- M. CAZALS 500 € HT
- Indivision CASSOU 500 € HT
- M. et Mme VERDY 500 € HT
- Consorts PEDOUSSAUT 500 € HT
- Consorts DELBOY 1 900 € HT
- Indivision COURRIERE/VALENTIN 1 500 € HT

Le Conseil à l'unanimité approuve le plan de division établi par la société VALORIS, de la parcelle BL 142, lieu-dit Gilis et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Dél. 2020-02-03 : Création d'un poste d'Adjoint Technique non permanent à temps non complet dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques de la mairie, il est nécessaire de recruter du personnel.

Le Conseil, à l'unanimité décide la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier, au poste d'Adjoint Technique à temps non complet à compter du 14 avril 2020.

Questions diverses :

Mme PASSOT tient à remercier la maison de retraite pour l'accueil gracieux d'un couple en difficulté lors de la crue de l'Hers.

La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance
François GUIBERT

Le Maire